

Le CHS-CT était convoqué pour la reprise d'activité du 11 mai et un point budget. Les OS ont demandé un point sur la NRP ; seule information donnée : **la suspension de la fusion des SPF de Rodez et Millau** prévue en juin.

La reprise d'activité en 3 points :

### **a- la situation des agents**

La reprise sera progressive, dépendante d'éléments externes : contexte sanitaire, réouverture des écoles. Néanmoins le PCA sera remplacé par un PRA, autrement dit il ne s'agira plus seulement d'assurer les missions dites essentielles mais de remettre en route d'autres missions jugées moins prioritaires.

Situation des agents :

- **Pas de changement pour les agents « fragiles »** PCA, ils demeurent chez eux en télétravail ou ASA. Le médecin de prévention précise que ceux qui, placés en ASA, veulent reprendre doivent fournir aux RH un avis favorable à la reprise du travail en présentiel de leur médecin traitant. La position des agents vulnérables ne devrait pas être reconsidérée avant fin mai, début juin.

- **Agents en garde d'enfants** : la situation sera envisagée en fonction de l'ouverture effective de l'école et de la possibilité pour l'autre parent de garder ou non le.s enfant.s. Il faudra une attestation de l'école et un justificatif pour l'autre parent le cas échéant pour prolonger les ASA.

- **Télétravail : si pas de nécessité de présence, les agents demeurent en télétravail.**

Il n'y a pas assez d'ordinateur portables pour permettre aux agents qui ne pourront pas revenir dans les services d'être en télétravail.

Au sujet des jours de congés obligés, la CGT a manifesté son opposition. La présidente explique qu'il s'agit d'organisation des services et que les agents doivent faire un choix entre préserver leurs jours congés et préserver leur santé et celle de leurs enfants.

### **b- les conditions de sécurité sanitaire des agents présents sur les sites**

Aujourd'hui, il y a sur les 381 agents du département, 138 présents, 48 télétravailleurs et 146 ASA ; le 11 mai, il est prévu: 229 présents, 37 télétravailleurs et 52 ASA. L'administration pense être prête, mais elle appelle à un usage responsable !! Les masques sont réservés à l'accueil des personnes extérieures. Pour l'instant, pas de réouverture de l'accueil du public.

L'ISST rappelle que la distanciation est la mesure la plus efficace de protection collective et qu'en conséquence la distance minimale entre deux agents doit être 2m (même en cas de séparation par un écran plexiglas). En effet, la DGT (Direction Générale du Travail) préconise une surface minimale de 4m<sup>2</sup> par agent.

La CGT a demandé que les chefs de service puissent à nouveau utiliser leur carte d'achat pour pouvoir se procurer les biens nécessaires de protection dans les commerces locaux sans avoir à attendre une hypothétique commande centralisée.

Nous avons aussi rappeler la consigne nationale d'un nettoyage quotidien des locaux . Aucune adaptation du nombre d'heures de ménages n'est prévue pour autant.

### **c- PRA**

**Présentation du PRA national, le PRA local sera présenté le 14 mai à 14h00 à l'occasion d'un nouveau CHS-CT.**

**N'hésitez pas à faire remonter à vos représentants CGT tous les problèmes ou soucis que vous rencontrerez dès le 11 mai !**

Point budget : à la demande de la CGT, il est décidé de se garder une marge de manœuvre, compte tenu de la situation sanitaire. Certaines dépenses seront reportées aux derniers trimestres, moment où nous aurons une meilleure visibilité. Pour le confort des agents, fortement sollicités au téléphone, le recensement des besoins en casques audio va être élargi au-delà du cadre des SIP...